

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 AVRIL 2026

Convoqué le 7 avril 2026, le Conseil Communautaire d'Haut Pays du Velay communauté s'est réuni en séance publique à Montfaucon-en-Velay (Salle Renaissance - siège communautaire), le lundi 13 avril 2026 à 20h00 sous la présidence de M. Pierre DURIEUX (Président).

.....
Présents : MM. DURIEUX pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, SABY François-Régis, SANIEL Alain, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LINAÏEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, DURIEUX Gladys, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant.

Absents : Néant.

Pouvoirs : M. Pascal RUEL donne pouvoir à M. François Régis SABY

M. Maxime JACQUIOT donne pouvoir à Mme Maud BRUYERE

Mme Marie-Christine PATOUILLARD donne pouvoir à Bernard SOUVIGNET

.....
APPEL DES PRESENTS

M. le Président fait procéder à l'appel des conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (24 présents + 3 pouvoirs).

SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne M. Gilles JURY comme secrétaire de séance (décision unanime).

APPROBATION PROCES-VERBAL

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 mars 2026 qui a été transmis à tous les conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal du 30 mars 2026 (décision unanime).

LECTURE DES ARRÊTES

M. le Président donne lecture des arrêtés pris. Il demande s'il y a des questions.

Le Conseil Communautaire prend acte de la lecture des arrêtés.

DESIGNATION DE CONSEILLERS DANS LES STRUCTURES EXTERIEURES

L'ensemble des élus sont d'accord à l'unanimité pour procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres dans toutes les structures extérieures où la Communauté de Communes est membre.

Il est rappelé pour chaque cas les modalités de vote de ces délégués.

Il est porté à connaissance des élus communautaires un tableau récapitulatif permettant d'avoir une vision d'ensemble des structures, du nombre de membres titulaires et/ou suppléant. Il est précisé que certains noms ont déjà été inscrits suite à un premier tour au sein des Communes. Le Conseil doit se prononcer sur son accord pour ces propositions et sur les membres restants à désigner.

SICTOM SEMEV

M. le Président propose la liste des noms suivants pour le SICTOM Entre Monts et Vallées.

Il demande s'il y a d'autres candidats.

MEMBRES TITULAIRES

- o Pierrick MARCON
- o François-Régis SABY
- o Marc DIGONNET
- o Bernard SOUVIGNET
- o Pascale VALLET
- o Jean-Pierre SANTY
- o Sylvie DUCLAUX

MEMBRES SUPPLEANTS

- o Patricia SOUCHON
- o Sophie VALLA
- o Marc CROUZET
- o Michel CONVERS
- o Hervé VIAL
- o Sylvain BOUILLOT
- o Michel MAZET

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les délégués présentés.

SICTOM VELAY PILAT

M. le Président propose la liste des noms suivants pour le SICTOM Velay Pilat en précisant que seule la Commune de Saint-Romain-Lachalm est concernée.

Il demande s'il y a d'autres candidats.

MEMBRES TITULAIRES

- o Jean-Michel POINAS
- o Christian RASCLE

MEMBRES SUPPLEANTS

- o Stéphanie MALCLES
- o Daniel CHAUDIER

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les délégués présentés.

SEMAD (ABATTOIR D'YSSINGEAUX)

M. le Président propose M. SOUVIGNET comme délégué pour la SEMAD.

M. SANIEL dit qu'il aurait souhaité être candidat ou suppléant car il a longtemps été actionnaire de l'abattoir et il connaît bien le sujet. M. SOUVIGNET dit qu'il a toute liberté pour se porter candidat en face de lui.

Il est précisé que la Communauté de Communes ne peut désigner qu'un seul membre (il n'y a pas de suppléant), ce sont les éléments indiqués dans les statuts du SEMAD.

M. SANIEL ne se porte pas candidat.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité M. SOUVIGNET Bernard comme membre titulaire de la SEMAD.

EPAGE LOIRE LIGNON

M. le Président propose de désigner les personnes suivantes pour l'EPAGE.

Il demande s'il y a d'autres candidats.

MEMBRES TITULAIRES

- o Gilles CIBERT
- o Maryline SOUTRENON

MEMBRES SUPPLEANTS

- o Bruno RASCLE
- o Pierrick MARCON

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les délégués présentés.

EPAGE LOIRE LIGNON – SAGE DU LIGNON DU VELAY

M. le Président propose de désigner Gilles CIBERT pour la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon du Velay. Il demande s'il y a d'autres candidats.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité le délégué présenté.

SPL DES EAUX ENTRE LOIRE ET LIGNON

M. le Président explique qu'il convient de désigner à la fois un administrateur au sein du conseil d'administration de la SPL et également un délégué pour l'assemblée générale.

Il propose Jean-Michel POINAS.

Il demande s'il y a d'autres candidats.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Jean Michel POINAS au conseil d'administration de la SPL et à l'assemblée générale de la SPL.

SYNDICAT DEPARTEMENT D'ENERGIES 43

M. le Président propose de désigner les membres suivants pour le SDE 43.

Il demande s'il y a d'autres candidats.

MEMBRE TITULAIRE

- o Gilles JURY

MEMBRE SUPPLEANT

- o Gilles CIBERT

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Gilles JURY (titulaire) et Gilles CIBERT (suppléant) comme délégués au SDE43.

PETR DE LA JEUNE LOIRE

M. le Président propose plusieurs noms pour le Pays de la Jeune Loire (PETR) et fait constater qu'il manque des candidats.

M. SANIEL pour Montfaucon se porte candidat. M. SABY est d'accord.

Mme BRUYERE dit que M. JACQUIOT était d'accord pour être suppléant. M. SOUVIGNET fait remarquer qu'il y a beaucoup de personnes de Dunières. M. CHAPUIS indique qu'il se porte candidat pour être suppléant. Mme DURIEUX souhaite également être candidate suppléante. Après échange, M. CHAPUIS retire sa candidature.

M. le Président récapitule tous les candidats proposés :

MEMBRES TITULAIRES

- o Pierre DURIEUX
- o Alain SANIEL
- o Justine BELOT
- o Bernard SOUVIGNET
- o Mickael CLUZEL
- o Jean-Pierre SANTY
- o Gilles CIBERT
- o Jean-Michel POINAS

MEMBRES SUPPLEANTS

- o Pascal GOUY
- o François-Régis SABY
- o Gladys DURIEUX

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les délégués présentés.

EPF AUVERGNE

M. le Président explique qu'il s'agit d'une entité publique qui peut acheter du foncier ou des terrains pour le compte des Communes ou de la Communauté de Communes. L'EPF peut prendre en charge la dépollution de certains bâtiments. C'est un gros soutien pour les Communes notamment dans les bourgs. Il demande s'il y a des candidats.

M. JURY demande si cela prend beaucoup de temps d'être délégué à l'EPF. M. le Président indique que c'est une ou deux réunions par an à Clermont-Fd principalement.

M. SOUVIGNET ajoute que l'EPF agit également sur les terrains en zones d'activités.

M. SOUVIGNET et M. DURIEUX sont candidats. Mme VALLET est candidate en titulaire.

Mme VALLAT est candidate pour être suppléante avec M. GOUY et M. DIGONNET.

MEMBRES TITULAIRES

- o Pierre DURIEUX
- o Bernard SOUVIGNET
- o Pascale VALLET

MEMBRES SUPPLEANTS

- o Pascal GOUY
- o Marc DIGONNET
- o Sophie VALLA

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les délégués présentés.

SYNDICAT DU TRAIN TOURISTIQUE

M. le Président propose de désigner les membres suivants pour ce Syndicat et qu'il manque des candidats.

M. le Président demande s'il y a des candidats. M. SANTY rappelle qu'historiquement les représentants sont issus des 3 Communes où passait le train.

M. SANIEL se porte candidat titulaire.

MEMBRES TITULAIRES

- o Jean-Paul GRANGE
- o François-Régis SABY
- o Alain SANIEL
- o Agnès BEAL
- o Marie-Christine PATOUILLARD
- o Jean-Pierre SANTY

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les délégués présentés.

ENTENTE VIA FLUVIA

M. le Président propose de désigner les membres suivants pour l'entente Via Fluvia.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats.

MEMBRES TITULAIRES

- o Marilynne SOUTRENON
- o Jean-Pierre SANTY
- o Pierre DURIEUX

MEMBRES SUPPLEANTS

- o François-Régis SABY
- o Michel CONVERS
- o Romain ROUCHON

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les délégués présentés.

MISSION LOCALE DE LA JEUNE LOIRE

M. le Président propose de désigner les membres suivants pour cette association et précise qu'il manque des candidats.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats.

Mme BRUYERE indique que M. JACQUIOT est intéressé pour être candidat.

MEMBRES TITULAIRES

- o Jean-Pierre SANTY
- o Jean-Michel POINAS
- o Pascale MERLE

MEMBRES SUPPLEANTS

- o Gilles CIBERT
- o Maryline SOUTRENON
- o Maxime JACQUIOT

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les délégués présentés.

SDIS 43

M. le Président propose les candidats suivants : M. SABY (titulaire) et M. POINAS (suppléant).

Il est précisé qu'il y a 5 postes à pourvoir pour 7 EPCI au conseil d'administration du SDIS et que c'est l'AMF 43 qui va proposer une liste de candidats.

CANDIDAT TITULAIRE

- o François-Régis SABY

CANDIDAT SUPPLEANT

- o Jean-Michel POINAS

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les délégués présentés.

REPRESENTATIONS DIVERSES

M. le Président explique qu'il ne s'agit pas de voter, mais de désigner des membres pour participer à des réunions à des structures où la Com Com est adhérente (AG par exemple).

M. le Président rappelle qu'il faut quelqu'un pour COUP DE POUCE A L'EMPLOI qui nous fait l'entretien de la voie verte. M. POINAS dit que si personne n'est candidat, il veut bien s'y mettre. M. JURY précise que les réunions ont lieu à Sainte-Sigolène.

M. le Président procède, à l'appui d'un tableau distribué en amont aux élus communautaires, à la lecture des membres qui seraient proposés dans toutes les structures extérieures.

Il manque un suppléant pour le « comité local de l'emploi » où M. SANTY est désigné titulaire. Mme SOUTRENON est d'accord pour être suppléante.

M. CHAPUIS demande s'il est possible d'aller à « JUSTICE ET PARTAGE » avec le membre proposé, car en tant que juriste il est intéressé. M. POINAS est d'accord pour y aller à deux.

M. le Président récapitule les candidats désignés :

COUP DE POUCE A L'EMPLOI

MEMBRE TITULAIRE

- o Jean-Michel POINAS

INITIATIVE HAUTE-LOIRE

MEMBRE TITULAIRE

- o Pierre DURIEUX

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENTREPRISES

MEMBRE TITULAIRE

- o Pierre DURIEUX

COMITE DE RIVIERE DU DOUX

MEMBRE TITULAIRE

- o Jean-Pierre SANTY

COMMISSION SCOT (PAYS DE LA JEUNE LOIRE)

MEMBRES TITULAIRES

- o Jean-Pierre SANTY
- o Bernard SOUVIGNET

MEMBRE SUPPLEANT

- o Jean-Michel POINAS

GAL LEADER (PAYS DE LA JEUNE LOIRE)

MEMBRE TITULAIRE

- o Jean-Pierre SANTY

ADN TOURISME

MEMBRE TITULAIRE

- o Jean-Pierre SANTY

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

MEMBRE TITULAIRE

- o Gilles CIBERT

ADIL 42-43

MEMBRE TITULAIRE

- o Pierre DURIEUX

INGE 43

MEMBRE TITULAIRE

- o Pierre DURIEUX

AGENCE ATTRACTIVITE HAUTE LOIRE

MEMBRE TITULAIRE

- o Jean-Pierre SANTY

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 43

MEMBRE TITULAIRE

- o Pierre DURIEUX

ASSOCIATION DES COMMUNAUTES DE FRANCE

MEMBRE TITULAIRE

- o Pierre DURIEUX

BANQUE ALIMENTAIRE

MEMBRE TITULAIRE

- o Jean-Michel POINAS

CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS 43

MEMBRE TITULAIRE

- o Gilles CIBERT

GITES DE FRANCE 43

MEMBRE TITULAIRE

- o Jean-Pierre SANTY

CIPRO

MEMBRE TITULAIRE

- o Jean-Pierre SANTY

COMITE DEPARTEMENTAL RANDONNEE PEDESTRE

MEMBRE TITULAIRE

- o Jean-Pierre SANTY

ACEPP

MEMBRE TITULAIRE

- o Jean-Michel POINAS

CDIFF

MEMBRE TITULAIRE

- o Jean-Michel POINAS

JUSTICE ET PARTAGE

MEMBRES TITULAIRES

- o Jean-Michel POINAS
- o Camille CHAPUIS

COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI

MEMBRE TITULAIRE

- o Jean-Pierre SANTY

MEMBRE SUPPLEANT

- o Marilyne SOUTRENON

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les personnes présentées.

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT

M. JURY, Vice-Président, rappelle que suite à la prise de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2025, il doit être constitué au sein de la régie, un conseil d'exploitation.

Il propose les membres suivants :

8 membres élus au sein du Conseil Communautaire :

- o Pierre DURIEUX
- o François-Régis SABY
- o Gilles JURY
- o Bernard SOUVIGNET
- o Marilyne SOUTRENON
- o Jean-Pierre SANTY
- o Gilles CIBERT
- o Jean-Michel POINAS

2 membres extérieurs désignés eu-égard à leurs compétences :

- o Jean-Paul BARRALON
- o Sylvain BOUILLOT

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les membres précités pour faire partie de ce conseil.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. le Président propose une liste constituée pour la CAO de la collectivité et demande s'il y a une autre liste qui souhaite se présenter.

Il donne lecture de la proposition de la liste.

Les élus communautaires sont unanimement d'accord pour voter à main levée.

MEMBRES TITULAIRES

- o Gilles JURY
- o Maryline SOUTRENON
- o Jean-Michel POINAS
- o Pascal GOUY
- o Bernard SOUVIGNET

MEMBRES SUPPLEANTS

- o Jean-Pierre SANTY
- o François-Régis SABY
- o Gilles CIBERT
- o David REVENU
- o Bruno RASCLE

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les membres précités pour faire partie de cette commission.

COMMISSION D'ACCESSIBILITE

M. JURY, Vice-Président, explique que cette commission a en charge de faire des réunions auprès des professionnels (commerçants, habitat, transport...), mais aussi des sensibilisations auprès du grand public sur la mobilité réduite par exemple.

Il explique qu'il y a une commission par an. M. CIBERT demande quelle est l'heure des réunions. M. JURY indique que c'est à 18h00 en général.

Il est précisé qu'au niveau du transport, il y a une erreur : c'est la Région (pas le Département).

Il est précisé que cette décision n'est pas soumise à un vote vu qu'il s'agit d'un arrêté à prendre par le Président.

Le Conseil Communautaire prend note de la discussion intervenue.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. le Président précise qu'il s'agit de proposer 40 noms au total (dont la moitié sera retenue par la DDFIP 43). Certaines Communes n'ont pas fait remonter de noms pour ce soir. Il propose alors de reporter ce point au prochain conseil communautaire, les délais étant plus souples concernant cette commission.

Le Conseil Communautaire prend note de la discussion intervenue.

M. SOUVIGNET souhaite évoquer le fait qu'il est important que les représentants de la Communauté de Communes doivent s'impliquer dans toutes les structures qui viennent d'être citées où ils ont été désignés, et peut-être même se présenter comme Président ou Vice-Président dans ces différentes structures. Il explique que pour être entendu, il faut peser et vu la faible population de la collectivité, il est important de nous faire entendre.

M. le Président approuve cette analyse et estime qu'il faut avoir un minimum d'expérience dans ces structures pour pouvoir candidater à des postes à responsabilités.

Le Conseil Communautaire prend note de la discussion intervenue.

DELEGATIONS

M. le Président explique qu'il s'agit de déterminer les délégations accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président. Il donne lecture d'un tableau synthétique permettant d'avoir une vision précise des délégations proposées.

M. SOUVIGNET précise que pour les marchés publics, il s'agit de baisser les seuils par rapport au précédent mandat, car ça avait été une remarque des élus du mandat précédent.

M. le Président expose que ces délégations permettent d'aller plus vite dans la gestion des dossiers courants.

M. POINAS estime que les délégations sont là pour nous permettre d'être plus réactifs tout en laissant le Conseil Communautaire se prononcer sur les sujets stratégiques.

M. SANTY ajoute que ces délégations pourraient être modifiées en cours de mandat. Elles ne sont pas gravées dans le marbre pour 6 ans. Il conviendra de voir à l'usage. Ce qui est proposé là, c'est souvent ce qui existe dans les Communes.

M. le Président demande s'il y a des questions au niveau des délégations qui pourraient être accordées au Bureau.

M. SOUVIGNET précise que de toutes façons, qu'il y a systématiquement un récapitulatif des décisions du Bureau ou Président en début de chaque séance du Conseil Communautaire.

M. POINAS prend l'exemple des décisions concernant les voyages scolaires où il y a une décision stratégique de fond prise par le Conseil Communautaire ; l'attribution de l'aide par le Bureau et le versement de l'aide par le Président étant juste des actes de fonctionnement courant.

M. le Président procède à la lecture des délégations envisagées pour le Président. Il demande s'il y a des questions.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les délégations proposées accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

En préambule, M. le Président évoque le fait que l'économie est un élément majeur pour une Communauté de Communes. L'économie est un élément très important car il souhaite que nos enfants travaillent sur notre territoire. Travailler sur le territoire où on habite, c'est respecter l'environnement, c'est du logement, des écoles, des associations qui vivent, une économie forte, des sponsors qui soutiennent les associations...

LINAMAR – ZA DE JACQUET (MONTFAUCON)

Concernant le premier dossier économique, LINAMAR à Montfaucon, M. le Président procède à la présentation de cette entreprise canadienne qui a un CA mondial de 15 milliards d'euros. Le site de Montfaucon demande une extension supplémentaire sur leur usine pour accroître leur activité dans le cadre de la signature d'un nouveau marché avec MERCEDES. Ils ont besoin de place et prévoient une augmentation de 33% de l'activité d'ici à 2028. Il donne lecture des analyses RH de l'entreprise avec plus de 30% de salariés qui habitent la Communauté de Communes.

M. SOUVIGNET explique qu'ils sont obligés de chercher un bâtiment provisoire pour pouvoir commencer à produire avant que leur bâtiment ne soit réalisé. Le stockage en extérieur n'est pas permis, car il peut y avoir de la rouille sur les pièces mécaniques qu'ils produisent.

M. SOUVIGNET rappelle que les bâtiments actuels de LINAMAR appartiennent à la Communauté de Communes. C'est ce qui a fait la force de cette entreprise, c'est qu'une collectivité publique soit à l'appui de son développement. Il détaille ensuite le fonctionnement du crédit-bail (tous les frais entrent dans le loyer) et explique que l'Etat ne souhaite plus que les collectivités portent ce genre de montage en crédit-bail ; aujourd'hui la Communauté de Communes en a peu, il y a encore LINAMAR et le SPA DE ST-BONNET. Il ajoute que si LINAMAR ne paye pas tous les loyers, la Com Com conservera la propriété de l'usine. Chaque extension entraîne une augmentation de fait du loyer de LINAMAR.

M. le Président rappelle que, par le passé, les salariés ont déjà sauvé leur usine qui était en faillite et qu'ils tiennent à leur usine. Grâce aux plans fournis, il explique les futurs aménagements, constructions et achats de terrains (3 millions d'euros de travaux sur les bâtiments + travaux VRD + extension du crédit-bail sur 5 ans supplémentaires). La CC a demandé à LINAMAR de travailler sur la gestion de ses eaux pluviales et sur l'aménagement paysager.

M. SOUVIGNET précise que l'extension doit passer par une révision du PLU de Montfaucon en amont (suppression d'une petite partie d'une zone non constructible).

Il explique également que LINAMAR investi également plusieurs millions d'euros en matériel ces dernières années, comme certains travaux à l'intérieur du bâtiment.

M. SANIEL demande s'ils ont trouvé un local de dépôt pour leur stock. M. le Président indique qu'apparemment ils ont trouvé à Dunières.

M. SANIEL demande ce que devient l'ancienne usine GUERIN à Montfaucon. M. SOUVIGNET répond que c'est apparemment vendu.

Mme DURIEUX interroge sur le nombre d'emplois qui vont être créés. M. SOUVIGNET explique que c'est un peu compliqué de donner un nombre fixe car ils vont perdre des marchés et vont en reprendre d'autres ; il est évoqué 20-30 emplois net réellement créés.

M. CIBERT ajoute que LINAMAR a eu une reconnaissance internationale par MERCEDES. Le site de Montfaucon a une expertise importante. Sur le financement, la CC supporterait plus de 3 millions de travaux avec un besoin d'emprunt qui se retrouvera dans les loyers à payer par l'entreprise.

Mme DURIEUX dit que ça coûterait cher au territoire de ne pas répondre à la demande de l'entreprise vu les emplois que cela implique.

M. SANTY dit que le groupe LINAMAR met en concurrence ses propres usines en Europe et LINAMAR MONTFAUCON sort du lot grâce au crédit-bail et à la qualité de ses salariés et leur expertise. M. SANIEL dit que leur technologie est à la pointe du progrès. M. SOUVIGNET dit qu'ils ont encore un four ancien, mais qu'ils vont le changer pour 1.5 millions d'euros.

M. CIBERT demande si on peut espérer avoir des subventions pour ce projet. Il est répondu que ce n'est pas du tout envisageable, il n'y a plus d'argent public pour ce type d'opération.

M. le Président explique qu'au niveau des écoles, on doit apprendre aux enfants ce qu'est le travail et que la visite de ces entreprises est valorisante. Ce soutien à LINAMAR joue aussi sur les écoles.

M. le Président demande s'il y a des questions.

M. GOUY se demande si en cas de défaillance financière, la Com Com reprendra bien la totalité des bâtiments. M. SOUVIGNET répond que oui.

Il est précisé qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider le principe de soutenir LINAMAR dans sa demande d'extension de son usine.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le principe d'extension de l'usine LINAMAR à Montfaucon.

EXTENSION ZA DE LA CHAVANA (RIOTORD)

M. le Président donne la parole à M. SOUVIGNET pour présenter le projet d'extension de la ZA de la Chavana à Riotord.

M. SOUVIGNET procède au rappel du contexte historique de la zone et des demandes en cours. Il explique qu'il y a eu une demande d'une entreprise à Riotord pour 4 hectares (ALPROD – EVENPLAST). Il précise que les acquisitions de terrain sont chez le notaire et que l'éviction des fermiers est en cours de négociation. Il rappelle que l'Etat refuse l'extension des zones d'activités si elles ne sont pas contiguës à des zones déjà existantes. Il s'agit d'une entreprise qui a 4 sites dans la région et qui veut tout regrouper à Riotord. Soit on permet ce regroupement avec au total une centaine d'emplois sur le territoire, soit l'entreprise va partir sur un autre site. Il explique que la délibération du jour permettra de valider la maîtrise d'œuvre pour l'extension de la zone d'activités. Ce dossier est soutenu par l'Etat qui nous demande d'aller au plus vite. Le Préfet y accorde beaucoup d'importance. Il précise que de nombreuses études sont à réaliser en amont de ce projet. L'objectif de l'entreprise est de disposer de son terrain courant 2028. Il précise que ce jour, il va être étudié les réponses reçues à la consultation de maîtrise d'œuvre sur ce projet.

Mme SOUTRENON informe de son souhait de sortir de la salle, afin de ne pas prendre part aux débats, ni au vote, afin d'éviter tout conflit d'intérêt sur ce dossier. M. DURIEUX explique que Mme SOUTRENON a transmis un courrier à la Communauté de Communes afin de se déporter totalement de ce dossier pour éviter tout conflit d'intérêt puisqu'elle travaille dans cette entreprise.

Il est précisé que la maîtrise d'œuvre dont on parle est un groupement : un maître d'œuvre VRD, un paysagiste, un bureau d'études hydraulique et environnemental pour la loi sur l'eau et la biodiversité. Il y a une autre consultation en cours au niveau de l'urbanisme avec l'obligation de révision de PLU de Riotord via une déclaration de projet : le pétitionnaire présente un projet précis, détaillé et fourni suivie d'une enquête publique pour que chacun puisse s'exprimer. C'est à l'issue de cette enquête publique que la révision sera actée ou pas à Riotord.

M. le Président explique que les études préalables prennent du temps au niveau de l'environnement ; il s'agit notamment d'une étude 4 saisons pour la faune et la flore.

M. CIBERT demande si les bâtiments de l'entreprise qui vont être laissés sur le territoire pourraient intéresser d'autres entreprises. M. SOUVIGNET répond que oui (seul le site de Riotord est assez vétuste).

M. SOUVIGNET demande quelle question est soumise au Conseil Communautaire. Il est répondu qu'il s'agit à la fois de l'approbation du principe du projet d'extension et de la validation de la maîtrise d'œuvre. M. le Président explique que si les élus le préfèrent, il est possible d'établir deux délibérations : une sur le principe du projet et une sur le marché de maîtrise d'œuvre à attribuer.

M. CHAPUIS fait part de son intention de s'abstenir sur ce dossier. M. SOUVIGNET demande à M. CHAPUIS les raisons de son abstention. M. CHAPUIS indique qu'il ne connaît pas suffisamment le dossier et qu'il y a des habitants de Riotord qui s'en inquiètent. Toutefois, il n'est pas fermé à la question, mais préfère avoir tous les tenants et aboutissants.

M. SOUVIGNET fait remarquer qu'il a le même niveau d'information que les autres élus communautaires autour de la table. Il est rappelé que seul un vote « contre » a du poids dans la prise de décision pour les élus. En effet, les abstentions ne sont pas comptabilisées et donc une décision prise avec une ou des absences ressort comme une décision prise à l'unanimité, et non à la majorité.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le principe de l'extension de la ZA de la Chavana à Riotord (abstention : M. CHAPUIS / Mme SOUTRENON n'a pas pris part au vote).
Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet à GEOLIS (abstention : M. CHAPUIS / Mme SOUTRENON n'a pas pris part au vote).

EXTENSION ZA AULAGNY (MONTREGARD)

M. JURY, Vice-Président, présente le projet d'extension de la ZA d'Aulagny tel qu'il est récapitulé au sein du rapport, suite à la finalisation de la révision de la carte communale de Montregard. Il s'agit là aussi d'approuver le principe de l'extension de la ZA, ainsi que de retenir la maîtrise d'œuvre pour ce dossier.

M. le Président propose de procéder en deux temps là aussi : une délibération pour le principe du projet et une seconde pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

M. JURY dit qu'il est proposé de choisir le bureau d'études SICC VRD.

Il n'y a pas de points environnementaux dans ce dossier car les éléments ont été traités au sein de la carte communale de Montregard.

M. JURY demande à l'assemblée s'il y a des questions sur ce dossier.

M. SOUVIGNET demande où en est l'extension de la ZA du Cantonner à Montregard. Il est précisé que ce dossier est en suspens au vu de la situation actuelle de la SCIERIE BEAL.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le principe de l'extension ZA Aulagny à Montregard et approuve à l'unanimité le choix de la maîtrise d'œuvre pour ce projet (SICC VRD).

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Il est procédé à la lecture du rapport indiquant les enjeux et le rôle de ce règlement.

M. le Président précise que ce règlement budgétaire et financier pourra être modifié s'il le faut en cours de mandat.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le règlement budgétaire et financier présenté de la collectivité.

EMPRUNT ASSAINISSEMENT

M. JURY, Vice-Président, explique qu'une enveloppe annuelle d'1.6 millions d'euros pour les travaux d'assainissement en 2026 et 2027 a été déterminée, et qu'il convient de valider le mode de financement par emprunt. Il procède alors à la présentation de la proposition financière de la Banque des Territoires.

M. CIBERT demande si le taux du prêt suit le taux du livret A. M. JURY et M. SOUVIGNET indiquent que oui.

Mme VALLET souhaite connaître les lieux des travaux à venir. M. JURY explique qu'il a fallu faire des priorités au sein des priorités pour établir un plan pluriannuel d'investissement qui couvre toutes les Communes du territoire. M. SOUVIGNET fait remarquer qu'il a beaucoup plus de travaux à effectuer sur Dunières et Montfaucon. Il est précisé qu'en plus de ces travaux, il y a les opérations nouvelles des Communes que la Communauté de Communes doit suivre : des réhabilitations de voiries ou des aménagements urbains par exemple.

M. SANIEL demande s'il faudra emprunter chaque année. Il est précisé que c'est probable.

M. SOUVIGNET estime que la Com Com ne pourra pas tenir ce rythme d'investissement, au vu des capacités financières de ce budget annexe. Il craint que le prix de l'assainissement continue d'augmenter sur une longue période.

M. SOUVIGNET demande combien de subventions peut-on espérer sur ces travaux. Il est répondu que l'Agence de l'Eau fait face à des restrictions budgétaires de l'Etat, et qu'on table sur un total de 45% au mieux. Toutefois, pour Montfaucon, un projet de territoire « SAP » (système d'assainissement prioritaire) est en cours d'élaboration, et on espère pouvoir obtenir plus de subventions.

M. le Président rappelle que l'Etat est de plus en plus exigeant au niveau des normes.

M. SANTY regrette que les subventions ne suivent pas les exigences de l'Etat.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de contracter un emprunt d'1.5 millions d'euros auprès de la Banque des Territoires.

PARTICIPATION FORFAITAIRE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - LITIGE

M. POINAS, Vice-Président et Maire de St-Romain-L., explique que la PFAC est une participation financière qui s'applique aux usagers pour avoir le droit de se raccorder au réseau public de collecte des eaux usées. Il expose que la collectivité est face à un contentieux avec un usager (la PFAC avait pourtant été inscrite dans son arrêté de PC), et qu'aucune médiation n'a été possible car l'utilisateur n'a pas souhaité payer sa part.

M. SANIEL demande si on ne peut pas s'arranger à l'amiable. M. POINAS et M. SOUVIGNET répondent que ça a déjà été tenté, mais que l'utilisateur n'a pas souhaité payer sa part.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de se faire représenter par le cabinet d'avocats DMJB (Clermont-Fd) dans le cadre de la requête en justice déposée par un usager de St-Romain-L. pour le paiement de la PFAC.

ESPECES INVASIVES

M. CIBERT, Vice-Président, indique que la Préfecture a envoyé aux collectivités, pour avis, un projet d'arrêté préfectoral dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques. Il demande si ce projet d'arrêté appelle à des propositions de modifications. Il rappelle qu'il est important de désigner un référent par Commune et de trouver un maximum de bénévoles pour mettre des pièges.

M. SANTY regrette qu'on demande trop de choses aux Mairies, et la complexité de l'arrêté préfectoral au sujet des chenilles processionnaires.

M. POINAS note que la période de piégeage des frelons asiatiques est conforme.

M. SOUVIGNET note que des chenilles processionnaires ont été repérées sur sa Commune. Le Conseil Communautaire prend note de la discussion intervenue.

M. le Président clôture la séance à 22h15

Le Président,
Pierre DURIEUX,



Le Secrétaire de Séance,
Gilles JURY,

